



# Négociation nationale à l'UIMM : L'emploi dans la métallurgie

Le Président de la République avait fait de l'emploi une priorité de son quinquennat. Pourtant en dépit de l'instauration d'une politique de l'offre avec l'attribution massive d'aides publiques supplémentaires aux employeurs, le nombre de chômeurs ne cesse de croître et le secteur privé continue de détruire des emplois et de casser l'industrie sur le territoire.

Les salariés de la métallurgie sont confrontés depuis des années à la problématique de l'emploi sous toutes ses dimensions : les destructions d'emplois au travers des restructurations, des délocalisations, la précarisation de l'emploi avec le recours abusif au travail intérimaire, la dévalorisation du sens même du travail...

Dans le même temps, sous couvert de libérer la croissance. Le gouvernement conjointement avec le MEDEF, procède au démantèlement du droit du travail et de la démocratie sociale en entreprise avec le vote des Lois Rebsamen, Macron et le rapport Combrexelle.

Ces offensives se matérialisent également dans la branche au travers des futures négociations sur l'évolution des conventions collectives de la métallurgie.

C'est dans ce contexte que s'est ouvert le 20 octobre dernier une négociation sur l'emploi dans la branche. Négociation devant aborder entre autres, la GPEC, le rôle des commissions paritaires de l'emploi régionales et territoriales, les mécanismes "d'accompagnement" des mutations économiques et technologiques...

**L'UIMM tente en réalité de mettre en place un accord compétitivité de branche,** poursuivant ainsi sa volonté de faire des accords nationaux de la branche une boîte à outils à usage des directions des ressources humaines et non plus un ensemble de garanties collectives pour les salariés.

Ainsi les propositions patronales portent essentiellement sur les mesures urgentes pour faire face à d'éventuelles difficultés conjoncturelles et parmi les plus régressives :

- adapter le montant des RAG ou de tout autre élément de rémunération conventionnel de branche
- poursuite du prêt de main d'œuvre imposé au salarié
- faciliter les licenciements économiques (critères d'ordre des licenciements, obligations d'adaptation et de reclassement édulcorées).

Durant cette négociation, la FTM CGT a réaffirmé son approche ambitieuse et revendicative pour maintenir et développer l'emploi et les qualifications dans la branche de la métallurgie.

La CGT propose que ces négociations adoptent à minima la notion d'iso-effectif, c'est-à-dire qu'elles ne soient pas dans un esprit récessif mais bien de maintien des 1,6 million de métallos, voire de conquête d'emploi. Cette conception peut être mise en œuvre concrètement en faisant évoluer des outils existant, en réorientant leurs missions voir en en créant d'autres.

- ⇒ Garantir un emploi solidaire dans la branche en faisant du CDI la règle
- ⇒ Nouvelles prérogatives d'études et d'aides à la mise en œuvre de projets porteurs d'emplois pour les commissions paritaires
- ⇒ Création de commissions nationales de filières sur au moins 10 filières pour avoir une cohérence d'analyse et de proposition territoire/filière.
- ⇒ Création d'un fonds de solidarité pour l'emploi avec une gouvernance paritaire (abondé par l'ex-caisse noire de l'UIMM, par la BPI....)
- ⇒ Mettre en place des comités interentreprises

L'industrie demeure un élément structurant pour la relance économique en termes de richesses créées, de maîtrise technologique, de recherche-développement et d'innovation.

Ainsi, pour la CGT ces négociations doivent avoir comme fil conducteur le développement de la production de valeur ajoutée industrielle et de l'emploi accompagnant une montée des qualifications, l'augmentation des salaires, l'amélioration du niveau de la recherche-développement et de l'investissement productif sur le territoire national.

**La FTM CGT avec ses syndicats dans les entreprises entend faire faire de ces négociations un tremplin pour que les salariés de la métallurgie expriment leurs attentes et revendications pour garantir de meilleures emplois et conditions de travail. Le besoin de sécuriser l'emploi est au cœur de ces négociations dans toute la branche professionnelle.**

La prochaine réunion de négociation se tiendra le mardi 24 novembre 2015.

Montreuil, 26 octobre 2015